

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le CREUSE
Département

L'ESPRIT
CREUSE

Le Conseil départemental de la Creuse participe à la mise en place de la journée nationale de reconnaissance des aides à domicile

Afin de rendre possible le souhait majoritaire des Français de vivre chez eux le plus longtemps possible, les aides à domicile sont un maillon essentiel de la vie quotidienne de nos concitoyens les plus fragiles. Leur mobilisation pendant la crise du Covid-19 ou encore récemment lors des épisodes de canicule a encore démontré, si cela était nécessaire, leur rôle indispensable dans notre société.

C'est pourquoi le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, en concertation avec l'ensemble des fédérations du secteur, a fait du 17 mars la **journée nationale des aides à domicile**.

L'objectif de cette journée est de :

- **Donner de la visibilité** à ces centaines de milliers de personnes, et notamment des femmes, qui prennent soin et accompagnent, de manière professionnelle, les personnes âgées ou en situation de handicap dans leurs gestes de la vie quotidienne ;
- **Renforcer la prise de conscience collective** des Français de ce qu'est la fragilité, la perte d'autonomie et le handicap ;
- Rappeler à la société ce qu'elle doit à **ces professions essentielles** qui font vivre le lien social et le prendre soin au quotidien ;
- Reconnaître que **ce métier est indispensable** pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de vivre à domicile.

Les Départements jouent un rôle majeur en matière d'action sociale et de solidarité de proximité. Parmi ces actions, l'aide à domicile permet de soulager les personnes âgées vulnérables et de répondre à une demande de la société : le maintien à domicile le plus longtemps possible, malgré l'avancée en âge.

Il est donc essentiel d'agir et c'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse s'associe pleinement à cette démarche de valorisation des aides à domicile qui s'inscrit au cœur de ses politiques.

Quelques chiffres clés

20 millions d'euros

est le montant des prestations versées pour le maintien à domicile dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) par le Conseil départemental.

5 millions d'euros

est le montant dédié aux dispositifs complémentaires* (plan de modernisation et de professionnalisation du secteur, revalorisation salariale, complément qualité).

4 000

est le nombre de bénéficiaires à domicile en Creuse (APA et PCH compris)


600

est le nombre d'aides à domicile sur le territoire

**La collectivité a fait le choix d'accompagner dans la durée les employeurs du secteur de l'aide à domicile à travers des dispositifs complémentaires dédiés :*

- un plan pluriannuel de modernisation et de professionnalisation du secteur (2020-2023)
- la mise en place d'un complément qualité (2022-2025)
- un dispositif de revalorisation salariale

Cela représente un total de près de 5 millions d'euros par an, venant améliorer très concrètement les conditions d'emploi des aides à domicile.



Cela se traduit notamment et très concrètement, par un soutien du Département à diverses actions :

- Location de 68 véhicules hybrides de fonction, et l'acquisition de 10 véhicules sans permis pour favoriser la **mobilité des salariés**,
- Le **tutorat** des nouvelles recrues,
- Le déploiement de **groupes de parole**, séances de **sophrologie**, programmes de **réorganisation du fonctionnement pour plus de participation des salariés** et un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et vie privée,
- Financement, avec l'appui de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, d'une formation certifiante portant sur la Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC) à destination de plus de 600 aides à domicile du territoire dont l'animation est confiée à l'Unité de Développement des Premiers Secours de la Creuse.

Pôle Cohésion Sociale

Direction des Personnes en Perte d'Autonomie

Service Modernisation des SAAD

Dossier suivi par David Sertillange et Jérôme Lemaire